

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

SEANCE DU 24 juin 2003

L'An Deux Mille Trois, le 24 juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURES, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 16 juin 2003, en séance publique.

Président : Michel MALATERRE-FOURES **Secrétaire** : Madame Nicole CABASSOT

Membres présents :

Membres titulaires :

Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Jean SICARD, Louis BARRET (Procuration à Madame Laurence PUJOL), Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Robert RAYNAL, William NION, Claude JULIEN (Procuration à Madame Elisabeth LARAUD), Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS (Procuration à Monsieur Thierry ASTOULS), Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Michel ALBINET, Geneviève PARMENTIER, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Pierre COSTES (Procuration à Monsieur Jean CAYRE), Dominique BILLET (Procuration à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Max AMIEL (Procuration à Monsieur Gérard FABRE) Jean-Claude De LAPANOUSE (Procuration à Madame Nicole CABASSOT), Christian CHAMAYOU.

Membres suppléants :

Frédéric ESQUEVIN, Laurence PUJOL, Sarah LAURENS, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHÈDE, Henri JALBAUD-PUECH, Élisabeth LARAUD, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE, Jean-Philippe ROQUES, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Joëlle FRANQUES, Gérard FABRE.

Membres excusés :

Membres titulaires : Pierre-Yves LAMBOLEZ, Louis BARRET (Procuration à Madame Laurence PUJOL), Claude JULIEN (Procuration à Madame Elisabeth LARAUD), Félix TORRÈS (Procuration à Monsieur Thierry ASTOULS), Max AMIEL (Procuration à Monsieur Gérard FABRE) Jean-Claude De LAPANOUSE (Procuration à Madame Nicole CABASSOT), Pierre COSTES (Procuration à Monsieur Jean CAYRE), Dominique BILLET (Procuration à Monsieur Frédéric ESQUEVIN) Viviane COMBES, Gérard POUJADE.

Membres suppléants : Josette BOUIN, Elisabeth BOISARD, Pierre GUIRAUD, Christian MALGOUYRES, Jean-Claude RAFFANEL, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Barbara BARBEY, Josette BES, Gisèle ANDRIEU, Michel FRANQUES, Isabelle DUFOUR-BAUMGARTNER, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Francis MARCHAND, Christiane SÉGURA, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Eliane CARLES, Claude RAMOND.

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/76, et revient avant le vote de la délibération 4/77.

Monsieur Marcel COULIOU quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/78 et revient avant le vote de la délibération 4/87.

Monsieur Michel ALBINET quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/84 et revient après le vote de la délibération 4/92.

Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/87 et revient avant le vote de la délibération 4/88.

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE quitte la salle avant le vote de la délibération 4/97 et revient avant le vote de la délibération 4/98.

Madame Christine DEVOISINS quitte la salle avant le vote de la délibération 4/105 et revient avant le vote de la délibération 4/106.

Ordre de vote des délibérations :

4/76 à 4/89, 4/110 à 4/116, 4/90, 4/92, 4/91, 4/93 à 4/109, 4/116.

Le projet de délibération : « Approbation de la convention de mise à disposition du pôle – Construction et aménagement – de la Ville d'Albi a été retiré de l'ordre du jour avec l'accord du Conseil pour un examen préalable de cette question en Bureau Communautaire.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Délibération N° 4/94

**EXERCICE DE LA COMPETENCE AIR ET ELECTION DU
REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'AIR EN MIDI PYRENEES
(O.R.A.M.I.P.)**

*Référence(s) : Commission Environnement, Rivières, Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du
22 mai 2003*

Pilote : Environnement

Autres destinataires :

Direction générale C2A

Service Financier de la C2A

Observatoire Régional de l'Air en Midi Pyrénées

M.TREBOSC, rapporteur,

La ville d'Albi adhère par convention à l'Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées depuis 1998 et était représentée au sein du Conseil d'Administration de cette structure en la personne de son Maire qui délègue l'adjoint au maire à l'environnement d'Albi.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2002, l'air est compétence de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Celle-ci reprend la convention de partenariat signée entre la ville d'Albi et l'O.R.A.M.I.P. et adhère désormais à cet organisme au nom des seize communes.

La ville d'Albi ayant perdu de fait sa représentativité au sein du Conseil d'Administration de l'O.R.A.M.I.P. depuis le 1^{er} janvier 2003, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois doit désigner son représentant.

Monsieur le Président est le représentant légal de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois au sein du Conseil d'Administration de l'O.R.A.M.I.P., mais, il est proposé qu'il soit représenté aux réunions et comme interlocuteur auprès de l'Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées par un conseiller communautaire.

Je vous propose Monsieur Pierre FERRIERES Conseiller Municipal d'Albi et élu au Conseil Communautaire.

Je vous demande :

De désigner Monsieur Pierre FERRIERES Conseiller Municipal d'Albi et élu au Conseil Communautaire comme représentant de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois au sein du Conseil d'Administration de l'Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées

De préciser que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois reprend la convention de partenariat signée entre la ville d'Albi et l'O.R.A.M.I.P. et adhèrera désormais à cet organisme au nom des seize communes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2002 portant création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois par transformation – extension de la Communauté de Communes de l'Albigeois

VU la convention de partenariat Ville d'Albi - Observatoire Régional de l'Air en Midi Pyrénées du 29 juin 1998

ENTENDU le présent exposé

APRES en avoir délibéré

DESIGNE Monsieur Pierre FERRIERES Conseiller Municipal d'Albi et élu au Conseil Communautaire comme représentant de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois au sein du Conseil d'Administration de l'Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées

PRECISE que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois reprend la convention de partenariat signée entre la ville d'Albi et l'O.R.A.M.I.P. et adhèrera désormais à cet organisme au nom des seize communes

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



Reçu le
27 JUIN 2003
PREFECTURE DU TARN